

DROIT DE RÉPONSE

au tract UNSA du 21.02.2022

Pour faire suite à un tract récent évoquant les frais des membres du bureau du CSE et ses impacts sur le budget de fonctionnement, les élus CGT et le trésorier du CSE, également élu CGT, souhaitent apporter les précisions suivantes :

La CGT a assumé la responsabilité de présenter et de détacher l'un de ses élus pour prendre en charge la gestion de la trésorerie du CSE en Février 2021 suite à la démission du trésorier initialement choisi.

Dans ce tract, certaines imprécisions (volontaires ou non) peuvent laisser à penser que les membres du bureau "font des indemnités kilométriques un business".

Depuis 2020, la base de remboursement choisie est celle de l'ancien règlement intérieur, à savoir le barème Matmut.

Nous tenons à préciser que **le trésorier actuellement en poste n'a pas effectué la moindre dépense, ni exigé le moindre remboursement de frais de déplacement depuis sa désignation.**

Le trésorier rappelle également que chaque élu est en droit de venir au bureau du CSE pour porter un regard sur la trésorerie. Tous les éléments comptables sont à leur disposition dans le respect des règles RGPD. Rien n'est caché contrairement à ce qui est écrit. Et s'il subsistait un doute pour certains élus, il est maintenant levé.

Une autre généralité nous gêne profondément :

"Les élus des autres organisations syndicales ont envisagé d'exclure les élus UNSA du groupe de travail sur l'établissement du règlement intérieur du CSE, pourquoi ?"

Lors des dernières réunions préparatoires, **la CGT a toujours défendu la pluralité syndicale**, et le droit à chaque élu titulaire de pouvoir s'exprimer sur tous les sujets. C'est pourquoi la CGT a soutenu cette organisation syndicale dans sa demande légitime de participer au groupe de travail sur le règlement intérieur.

Nous déplorons cette rédaction imprécise qui laisse planer le doute sur la position de la CGT, alors que nos positions sur le sujet ont toujours été extrêmement claires et affirmées.

La CGT partage la nécessité de fixer des règles communes à tous qui permettront de cadrer entre autres les dépenses afférentes aux élus ; **la CGT réclame la mise en place d'un règlement intérieur du CSE** depuis son installation en janvier 2020. **Nous regrettons**, comme nous l'avons mentionné à de nombreuses reprises lors des réunions sociales, **l'absence de consensus** pour rédiger un règlement intérieur, alors qu'il faciliterait le fonctionnement des instances sociales.

Après plus de deux années de mandature effectuées et contrairement aux leçons données dans certains tracts, **nous nous heurtons toujours à des batailles syndicales** venant de toutes parts **qui n'ont pour conséquence que le blocage répété du fonctionnement du CSE** (procédure en justice en cours de la CFDT qui conteste la désignation des Délégués syndicaux de FO, procédure en justice en cours de l'UNSA et de FO contre le CSE et la CFDT, la CFTC et la CFE-CGC suite à leur exclusion de toutes les commissions et des postes de Représentants de Proximité, exclusion votée par ces dernières organisations syndicales, que nous regrettons et que nous avons dénoncée).

Les généralités et les imprécisions sont trompeuses et nous obligent à répondre pour rétablir la vérité, ce qui est une perte de temps tant pour les élus que pour les salariés. Nous préférons nous consacrer à des sujets utiles au bien-être collectif et déplorons ce manque de rigueur.